



## Résidence Autonomie « LES MOISSONNEURS » Centre Communal d'Action Sociale de Coignières

### Critères d'admission et documents à fournir

Les critères d'admission sont les suivants :

- Avoir plus de 60 ans
- Avoir un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 5 ou 6

*Si un couple entre en même temps dans une résidence autonomie, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.*

Pièces à fournir :

- ✓ 1 Photocopie de votre **Carte Nationale d'Identité**,
- ✓ 1 Photocopie de la **carte vitale**
- ✓ 1 Photocopie de la **carte de mutuelle**,
- ✓ 1 **Photographie d'identité** récente,
- ✓ 1 Photocopie du **Livret de Famille** (toutes les pages),
- ✓ 1 Photocopie de l'**avis d'imposition ou de non-imposition**,
- ✓ 1 Photocopie des **justificatifs de ressources** (retraites, pensions, rente, allocations, ...),
- ✓ **Attestation à jour de vos loyers** par le précédent bailleur si vous étiez locataire,
- ✓ 1 **Certificat médical** de votre médecin traitant indiquant que vous êtes apte à vivre en collectivité,
- ✓ 1 **Grille AGGIR remplie, signée et tamponnée par le médecin.**

Ces deux documents seront fournis par tout médecin à votre convenance, néanmoins le C.C.A.S peut se réserver le droit d'une contre-visite à la charge du demandeur.

- ✓ 1 Copie du **Jugement de mise sous protection juridique** de la personne (le cas échéant).

**La caution d'entrée : 620 € (1 Mois de loyer hors charges)**

**Le loyer mensuel :**

- **Pour une personne seule : 721 € (loyer de base 620€ + charges 101€)**
- **Pour un couple : 822 € (loyer de base 620€ + charges 202€)**

Suivant vos ressources vous pouvez bénéficier d'une Aide Personnalisée au Logement.

*(Si besoin le dossier pourra être constitué à l'admission)*

**L'attestation d'assurance sera exigée lors de la signature du contrat de location. Le Résident sera tenu de fournir le renouvellement de cette attestation chaque année.**

**Merci de bien vouloir prendre un rendez-vous avec l'assistante de direction pour déposer un dossier.**